



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

## Rapport annuel 2012-2013 - Conseil de la langue française (CLF)

Dans le présent rapport, je ferai d'abord le bilan des activités du CLF pour l'année 2012-2013. Je vous entretiendrai ensuite des défis qu'il reste à relever ainsi que des perspectives d'avenir. Je terminerai ce rapport en proposant des objectifs pour l'année universitaire 2013-2014.

# Rapport annuel 2012-2013 - Conseil de la langue française (CLF)

## Activités 2012-2013

Afin de remplir son mandat de « recommander les modifications qu'il faut apporter à la politique et aux normes linguistiques », le CLF s'est réuni pendant l'année 2012-2013 afin de discuter des améliorations à apporter aux normes linguistiques que nous appellerons « Exigences linguistiques ». Nous avons soumis une première version de ces exigences au Sénat du mois mars avec un texte de mise en contexte (voir documents ci-joints). Les membres du Sénat ont donné leurs commentaires et ont fait des suggestions en ce qui a trait à la meilleure marche à suivre pour les consultations. Par la suite, le CLF a rencontré plusieurs unités académiques des trois campus. Nous avons analysé les commentaires au mois de juin 2013 et nous avons intégré les suggestions qui faisaient consensus. Nous avons décidé de publier un guide qui accompagnera les exigences et de soumettre à un vote électronique trois propositions :

1. Pénalité d'une seule lettre pour les travaux faits à la maison;
2. La proposition 1 en ajoutant les examens;
3. Augmentation de la pénalité en fonction du sigle du cours (maximum d'une lettre pour les cours 1000 et 2000, deux lettres pour les cours 3000 et 4000 et trois lettres pour les cours de niveau 5000).

Ces propositions seront présentées au Sénat académique du 23 août prochain avant d'être soumises au vote du personnel académique et de la population étudiante des trois campus.

## Défis à relever

Les défis demeurent nombreux en ce qui a trait à la promotion de la langue française en milieu minoritaire. L'apprentissage de la langue écrite est un processus qui peut durer toute la vie. Nos étudiantes et nos étudiants continuent à l'améliorer au niveau universitaire. Pour cela, ils ont besoin que chaque membre du corps professoral ait des exigences claires en ce qui a trait à la rédaction des travaux.

## Objectifs pour 2013-2014

Nous visons la fin des travaux dans la modification des normes linguistiques et son adoption par le Sénat pendant l'année 2013-2014. Avant sa mise en application, nous proposerons des ateliers de formation pendant l'année universitaire avec la collaboration du SASE afin que les membres du personnel enseignant puissent appliquer les nouvelles normes en septembre 2014.

Sylvie Blain, présidente du Conseil de la langue française  
Carole Boucher, représentante du CLF à Shippagan  
Marc Basque, représentant du CLF à Edmundston  
Éric Hervet, représentant du CLF à Moncton  
Lamine Kamano, représentant étudiant

## Rappel des activités du CLF en 2011-2012

•••

- Adoption des modifications à la politique linguistique par le Sénat en octobre 2011
- Mise en ligne d'un sondage au sujet des normes linguistiques
- Analyse des résultats de ce sondage
- Amorce des modifications aux normes linguistiques que nous suggérons de nommer « Exigences linguistiques »

## Défis à relever soulignés en 2011-2012

- La qualité de la langue, c'est l'affaire de tous.
- Cette responsabilité n'incombe pas seulement aux professeurs et professeurs de français.
- En milieu linguistique minoritaire, nous devons être très vigilants afin de maintenir notre vitalité.